



Paris, le 15 janvier 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre délégué chargé de la Fonction
Publique et de la Réforme de l'Etat
139 rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Conférence travail emploi retraites.

Monsieur le ministre,

Le PLF 2026 tel que présenté au parlement en fin d'année dernière n'a pas été voté et a repris son chemin parlementaire.

La reconduction des principes du budget 2025 dans la loi spéciale n'apporte aucune plus-value aux agents publics car elle poursuit une politique d'austérité inacceptable en matière de perte de pouvoir d'achat.

Gel du point d'indice, grille indiciaire smicardisée, perte de 10% de rémunération en cas d'arrêt maladie, suppression de la Gipa, indemnité de résidence obsolète, non reconduction de CDD ou refus de CDI, la liste d'effets néfastes envers les agents est dramatique et continue de dégrader leurs conditions de travail et de vie, et leurs futures pensions.

FO Fonction publique revendique l'ouverture de négociations salariales sans délai afin de pouvoir inscrire des mesures budgétaires de court et moyen termes dans les PLF 2026 et 2027.

Lors de notre entrevue du 18 décembre dernier, nous avons réitéré cette demande afin qu'elle soit traduite dans l'agenda social dès le début de l'année 2026.

Le 23 décembre, la DGAFP nous a transmis celui-ci pour le premier semestre sans qu'aucune négociation ne soit programmée hormis un Groupe de Travail (GT) « rémunérations » le 26 mars.

Cet unique GT obère d'ores et déjà la possibilité de mener des négociations afin d'inscrire des mesures dans le PLF 2027, celui-ci étant construit pour le mois de juin 2026.

Dans le même temps, votre communication, consistant à annoncer la revalorisation salariale de 360 000 agents au 1er janvier 2026, n'est pas acceptable car elle laisse croire à une augmentation alors qu'elle n'est que la simple répercussion de la revalorisation du smic pour compenser l'inflation. Par ailleurs, les grilles indiciaires sont tellement tassées que vous ne pouvez plus ajouter un seul point d'indice et que vous êtes obligé d'utiliser l'indemnité compensatrice pour éviter que 360 000 agents soient payés en dessous du smic.

Le dialogue social, pour être efficace et constructif, ne peut se résumer à des discussions théoriques et stériles ne s'appuyant sur aucun budget alloué.

Lors du dernier CCFP du 13 janvier, vous avez annoncé un cycle de discussions sur la rénovation des carrières et des rémunérations. Celui-ci devrait faire l'objet de réunions mensuelles "*afin de dessiner les contours d'un nouveau modèle de progression salariale dans la fonction publique*".

Malheureusement, ces « *discussions* » qui ne sont en aucun cas des négociations n'envisagent aucune mesure concrète en 2026 et 2027.

En résumé rien pour les fonctionnaires en matière de pouvoir d'achat avant les élections présidentielles.

Votre refus d'ouvrir des négociations en faveur du pouvoir d'achat reflète l'échec du dialogue social.

C'est pourquoi, dans le même temps, pour FO Fonction publique, il n'est pas envisageable de participer à des ateliers fonction publique dans le cadre de la conférence sociale, tant les thèmes et documents fournis sont à des années lumières des attentes des agents.

Par ailleurs, comme vous l'avez annoncé avec le ministre du travail, cette conférence n'est ni une négociation ni une concertation mais un lieu d'échanges pour éclairer le débat public dans la perspective des futures élections présidentielles.

Au regard de tous ces éléments et forte de son attachement à l'indépendance syndicale, FO Fonction publique ne participera donc pas aux ateliers fonction publique de la conférence sociale et ne sera en rien engagé par des propos tenus lors des ateliers liés à la fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.



Christian GROLIER
Secrétaire Général

Copie : Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, DGAFF